

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2006
COMITÉ EXÉCUTIF**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval-Lac-Saint-Jean**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini sise au 1322 du boulevard Sacré-Coeur à Saint-Félicien, ce 14^e jour de novembre 2006, à 18 h 45, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Annie Côté, Julie-Anne Decorby, Lina Lapointe, MM. Pierre Boivin, Lucien Guillemette, Claude Larouche et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{mes} Brigitte Gagné et Nathalie Ouellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CE-1338-11-06

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Guillemette et RÉSOLU unanimement :
QUE la séance soit ouverte à 18 h 45.

ADOPTÉ

2. **Adoption de l'ordre du jour**

CE-1339-11-06

Il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en laissant le varia ouvert:

ADOPTÉ

3. **Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2006**

CE-1340-11-06

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :
QUE le procès-verbal du 10 octobre 2006 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

5. **Correspondance**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

7. **Ressources financières**

7.1 **Acceptation des comptes à payer**

CE-1341-11-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Annie Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les comptes à payer suivants :

pour un montant de 3 718 663,14 \$ chèques # 1 863 à 2 394 inclusivement
pour un montant de 3 994 035,13 \$ chèques # 2 395 à 2 978 inclusivement.

A D O P T É

8. **Direction générale et Secrétariat général**

8.1 **Contribution financière - Consortium régional de recherche en éducation**

Le sujet sera traité à la séance du 12 décembre 2006.

8.2 **Contribution financière - Fondations Henri-Roy, Jean-Dolbeau et de la Cité étudiante**

ATTENDU la demande de contribution financière de la Fondation Henri-Roy de la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien en date du 4 octobre 2006 et de la Fondation de la Cité étudiante en date du 1^{er} novembre 2006;

ATTENDU que la commission scolaire a versé en 2005-2006 un montant de 1 \$/élève aux fondations Henri-Roy, Cité étudiante et Jean-Dolbeau;

ATTENDU que la commission scolaire, dans sa politique de contribution financière, s'est donné comme orientation de promouvoir les activités des jeunes dans le milieu scolaire;

En conséquence,

CE-1342-11-06

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse à la Fondation Henri-Roy, à la Fondation de la Cité étudiante et à la Fondation Jean-Dolbeau une contribution de 1 \$ par élève et ce, pour l'année scolaire 2006-2007.

A D O P T É

8.3 **Contribution financière - Élève participant aux Jeux équestres du Québec**

ATTENDU la demande de contribution financière présentée par la présidente du Comité de financement des Jeux équestres du Québec pour Ève-Pascale Lebel, élève de la Polyvalente des Quatre-Vents, qui a été sélectionnée pour participer aux derniers Jeux Équestres du Québec qui se sont déroulés à Bromont, les 13, 14, 15 et 16 septembre dernier ;

ATTENDU l'application de la politique et la directive de la commission scolaire en regard des demandes d'aide financière;

En conséquence,

CE-1343-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse un montant de 50 \$ à Ève-Pascale Lebel pour sa participation aux Jeux équestres du Québec à Bromont.

A D O P T É

8.4 **Contribution financière - Parc intergénérationnel de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette**

ATTENDU la demande de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, en date du 11 octobre 2006, pour une participation financière de la Commission scolaire concernant l'aménagement d'un parc intergénérationnel pour ses citoyens;

En conséquence,

CE-1344-11-06

il est PROPOSÉ par M. Lucien Guillemette et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets participe financièrement au projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel à Notre-Dame-de-Lorette pour un montant de 20 000 \$.

A D O P T É

8.5 **Demande d'aide financière - Cabaret du succès de la Chambre de commerce Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU la demande de contribution financière de la Chambre de commerce Dolbeau-Mistassini dans le cadre de la soirée «Cabaret du succès» qui se tiendra le 21 avril 2007;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets sera identifiée comme collaborateur privilégié à cet événement pour la catégorie "Formation de la main-d'œuvre";

En conséquence,

CE-1345-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets participe à l'activité «Cabaret du succès» par la commandite de la catégorie « Formation de la main-d'œuvre » et ce, pour un montant de 500 \$.

A D O P T É

8.6 **Contribution financière - Élèves participant à une compétition provinciale de cross-country**

ATTENDU la demande d'aide financière du Club du Mille de Dolbeau-Mistassini pour la participation d'élèves à la compétition provinciale de cross-country qui s'est tenue le 22 octobre dernier à Montréal;

ATTENDU l'application de la politique et la directive de la commission scolaire en regard des demandes d'aide financière;

En conséquence,

CE-1346-11-06

il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse un montant de 150 \$ au Club du Mille de Dolbeau-Mistassini pour sa participation à la compétition provinciale de cross-country à Montréal.

A D O P T É

8.7 **Contribution financière - Participation à une œuvre humanitaire au Burkina Faso**

ATTENDU la demande d'aide financière de Marie-Line Deschênes dans le cadre d'un projet du Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour participer à une œuvre humanitaire au Burkina Faso en février 2007;

ATTENDU l'application de la politique et la directive de la commission scolaire en regard des demandes d'aide financière;

En conséquence,

CE-1347-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne donne pas suite à la demande d'aide financière de Marie-Line Deschênes pour sa participation au projet humanitaire au Burkina Faso, ladite demande ne s'inscrivant pas dans les critères de la commission scolaire, soit de fréquenter une de ses écoles.

A D O P T É

8.8 **Utilisation de locaux avec usage de boissons alcooliques - Classique Kioki**

ATTENDU la demande de la direction de la Polyvalente des Quatre-Vents pour le Comité organisateur de la Classique Kioki à l'effet d'utiliser la mezzanine de la Polyvalente des Quatre-Vents avec vente et consommation de boissons alcooliques lors de leur activité qui se tiendra du 2 au 4 février 2007 ;

ATTENDU l'accord du conseil d'établissement à l'effet d'acquiescer à cette demande;

En conséquence,

CE-1348-11-06

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise de façon exceptionnelle, la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de la Classique Kioki qui se tiendra du 2 au 4 février 2007, à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien ;

QUE la politique sur l'usage du tabac dans les établissements de la commission scolaire et la directive sur les droits d'auteur soient respectées.

ADOPTÉ

9. **Période de questions accordée aux commissaires**

Il n'y a pas de questions.

10. **Prochaine séance**

La prochaine séance aura lieu le mardi 12 décembre 2006, à 18 h 45, à la salle des commissaires de Normandin.

11. **Levée de la séance**

CE-1349-11-06

Il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement:

QUE la séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉ

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)